

Date de convocation :  11/04/2022	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à C MARCON), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT), Patricia SOUCHON (pouvoir à P MARCON).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Désignation d'un membre comme signataire d'une autorisation d'urbanisme.**

**DCM 20220414-9**

Monsieur Le Maire intéressé par cette affaire quitte la salle. Madame Catherine MARCON est désignée présidente de séance.

Thierry SABOT, adjoint à l'urbanisme, explique que Monsieur Le Maire a déposé une déclaration préalable pour la création d'un four à pain et d'un barbecue.

Le projet intéresse directement Monsieur Le Maire de la Commune. Selon l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner l'un de ses membres comme signataire de l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable faite par Monsieur Le Maire (membre différent de la personne habituellement désignée aux actes d'urbanisme).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

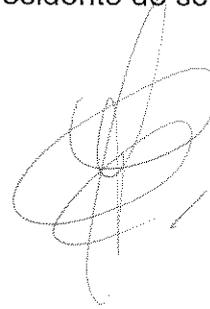
- Désigne, Isabelle MEYNET, conseillère municipale pour signer lesdites autorisations d'urbanisme.

**AR Prefecture**

043-214300873-20220414-DCM20220414\_9-DE  
Reçu le 28/04/2022  
Publié le 28/04/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
La présidente de séance,



**AR Prefecture**

043-214300873-20220414-DCM20220414\_9-DE  
Reçu le 28/04/2022  
Publié le 28/04/2022